



DELIBERATION N° 09/2014 du 27 janvier 2014

Complétant la délibération n° 64/2013 du 25 octobre 2013 acceptant le principe de l'opération intitulée
« Aménagement de trois sites dédiés à l'accueil des navires de plaisance »,
approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier de l'Etat et du Pays
au titre du Contrat de Projet

En sa séance du 27 janvier 2014, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n°1/CONV/CM/2014 du 23 janvier 2014, sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, avec Madame Marietta TEFAATAUMARAMA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, Premier Adjoint au Maire,

- Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu la délibération n° 64/2013 du 25 octobre 2013 acceptant le principe de l'opération intitulée « Aménagement de trois sites dédiés à l'accueil des navires de plaisance », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier de l'Etat et du Pays au titre du Contrat de Projet ;
- Vu les inscriptions budgétaires au titre du programme n° 411;
- Où l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : L'opération, approuvée par délibération n° 64/2013 en date du 25 octobre 2013, est numérotée et intitulée comme suit :

N° Opérat°	Libellé
411	Aménagement de trois sites dédiés à l'accueil des navires de plaisance

Article 2 : Le dossier technique de l'opération présentée à l'article 1^{er}, est approuvé.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de financement avec l'Etat et le Pays relative à l'opération intitulée « Aménagement de trois sites dédiés à l'accueil des navires de plaisance » au titre du Contrat de Projet.

Article 4 : Conformément au plan de financement adopté en date du 25 octobre 2013, la répartition du financement de l'opération se fera comme suit :

Libellé	Fonds propres communaux	Etat		Pays		TOTAL TTC
	Montant TTC	%	Montant HC	%	Montant HC	
Aménagement de trois sites dédiés à l'accueil des navires de plaisance	1 467 833	50	5 930 753	50	5 930 753	13 329 339

Article 5 : La commune de Huahine décide de réaliser les travaux à l'entreprise.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 7 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix-sept (17) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (14) : TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOVA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TAINANUARI Joël, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, MAI Alphonse, FAATAUIRA Camille, LISAN Marcelin, LEMAIRE Gaston et TSING TING Félix.

Abstention (03) : TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremano.

Un (1) élu est excusé pour raisons de santé :

FAATAU Félix


Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges. HIRO Andréa, TEMEHARO Gyle et TAI Tevanaa,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,



Carolina TEUIRA

Indications sur le résultat du vote :	Contrôle a posteriori
Présents : 17	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le 27 JAN. 2014 et publication ou notification du 27 JAN. 2014 Le Maire,  Félix FAATAU Mirara Carolina TEUIRA
Votants : 17 dont 0 pouvoir	
Abstentions : 3	
Exprimés : 14	
Votes pour : 14	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	